
PROGRAMME DE FORMATION

« De l'analyse du PLU à la réalisation d'une faisabilité architecturale »

Objectifs pédagogiques : À l'issue de cette formation, vous serez capable :

- de vous repérer dans un PLU, d'expliquer son contenu et d'identifier les 5 articles définissant les règles de construction parmi les 14 articles qui le compose.
- de déchiffrer les informations du PLU correspondant au bon zonage et en extraire les 5 critères de constructibilité (retrait et limites, emprise au sol, espaces verts, hauteur et stationnement).
- d'évaluer la constructibilité d'un terrain en réalisant un plan de masse à partir et conforme au règlement du PLU.
- d'identifier dans les différents documents d'urbanisme, les 5 obstacles majeurs à la constructibilité d'un terrain.

Conditions d'admission et prérequis : Aucun prérequis nécessaire

Modalités et délais d'accès

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 07 61 13 30 47 ou par courriel : compta@eenov.com

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 48 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes, à déterminer ensemble lors d'un premier entretien.

Modalités pédagogiques, formateurs et supports

Le formateur est Monsieur Eric Guiné.

Modalité de formation : INTRA - au choix du client :

- en présentiel en salle dans les locaux du client ;
- en présentiel en salle dans les locaux de l'organisme de formation ;
- en présentiel en temps réel à distance (formation synchrone).



Des supports et outils de mise en œuvre opérationnelle de la formation seront remis au participant durant la formation :

- Mise à disposition d'un livret pour mettre en œuvre la théorie
- Formation participative (questions/réponses)
- Identification de cas pratiques adaptés à l'entreprise
- Sessions de questions/réponses
- QCM d'évaluation

Évaluation et sanction des acquis pédagogiques

Évaluation des acquis : en cours de formation et à l'issue lors du questionnement final

Sanction de la formation : certificat de réalisation

Évaluation à froid 3 mois après la formation pour vérifier l'acquisition durable de compétences : QCM / Suivi de l'évolution de la mise en place des actions par les apprenants / Conseil de suivi post-formation

Durée

7 heures sur une journée

Horaires : 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Tarif : 690€ HT

Programme détaillé

Module 1 : Trouver et interpréter les articles du PLU qui définissent les règles de constructibilité

- **Introduction aux règlements d'urbanisme**
- **Composition et contenu d'un PLU (partie 1)**
- Trouver et énumérer les différents documents du PLU (les plans, le règlement, les annexes).
- Situer son projet sur le plan de zonage et décoder les informations du plan.



- Repérer les 4 ou 5 articles importants relatifs aux règles de construction à savoir : (l'emprise au sol, les espaces verts, les limites et retrait, la hauteur et les stationnements réglementaires.)

Module 2 : Décoder et mobiliser les principales règles d'emprise, de prospect, de hauteur et de stationnement d'un PLU

- **Composition et contenu d'un PLU (partie 2)**
- Calculer mathématiquement l'emprise bâti maximale du projet ainsi que les espaces verts réglementaires.
- Délimiter l'aire de constructibilité d'un terrain à partir des limites et retraits.
- Définir le nombre de niveau maximum d'un projet.
- Quantifier et placer les places de stationnement nécessaire au projet

Module 3 : Transposer son analyse du PLU à un projet pour réaliser une faisabilité architecturale et valider la constructibilité d'un foncier

- **Dessiner sur un plan :**
- Les limites latérales, les retraits pour définir les aires constructibles.
- Le ou les bâtiments projetés
- Les espaces verts nécessaires au projet.
- L'ensemble des places de stationnements réglementaires.
- **Technique de calcul des surfaces :**
- Estimer la surface de plancher d'un projet
- Estimer la surface habitable et utile
- **Les principales règles d'inconstructibilité pouvant impacter un projet (hors PLU) :**
- Trouver les différents périmètres ou règlement (hors PLU) pouvant limiter la constructibilité d'un terrain, PPRI, PPRIF, ZPB,
- Repérer son terrain parmi ses différents périmètres et de valider ou non le caractère constructible du terrain.





Chaque module est suivi d'exercices pratiques, de démonstrations en direct, et de temps alloué pour répondre aux questions des participants afin d'assurer une compréhension approfondie des sujets abordés. Un quizz final de contrôle des connaissances est réalisé à la fin de la formation.

Handicap

Notre organisme EENOV est sensible aux enjeux de l'inclusion et est investi sur la thématique du handicap. Nous sommes à l'écoute des personnes en situation de handicap pour faciliter et organiser l'accès aux formations dispensées. Nos collaborateurs sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

N'hésitez pas à nous en parler en amont de votre entrée en formation.

